

ABSENCE DE CAMPAGNE ENERGIE MOINS CHERE ENSEMBLE EN 2018

Vous êtes nombreux à être interrogés sur le lancement ou non d'une campagne « **Énergie moins chère ensemble** » cette année.

Cette opération que l'UFC-Que Choisir a lancée pour la première fois en 2013 sur le marché du gaz n'est pas une campagne annuelle, mais dépend du contexte des marchés de l'énergie.

Notre objectif étant de dynamiser les marchés de l'énergie en faisant jouer la concurrence au service des consommateurs, pour leur offrir des tarifs attractifs et une sécurité juridique, il faut s'assurer que toutes les conditions sont réunies avant de se lancer.

Or depuis plusieurs mois maintenant, les prix de marché de gros repartent fortement à la hausse (ceux de l'électricité sont aujourd'hui deux fois plus élevés que ceux de l'an dernier) et ceci empêche d'obtenir des tarifs très attractifs. De plus, l'essentiel des souscripteurs de la dernière campagne « **Énergie moins chère ensemble** » avait opté pour les offres gaz et électricité classiques à prix fixes 2 ans pour plus de prévisibilité, le prix étant garanti jusqu'à la fin de l'année 2019.

S'agissant des 25 000 souscripteurs à l'offre soutien aux petits producteurs de renouvelables, à prix fixe un an, dont l'échéance est fin octobre, ils recevront une nouvelle offre tarifaire, un mois avant cette date, étant entendu que, conformément au cahier des charges de la campagne « **Énergie moins chère ensemble** », elle devra être au moins aussi attractive que la meilleure offre de marché d'Ekwateur.

L'UFC-Que Choisir met d'ailleurs toujours à disposition des consommateurs son [comparateur indépendant et gratuit des offres énergie](#).

N'hésitez pas à conseiller aux consommateurs de l'utiliser pour connaître l'offre la plus attractive au vu de leur profil de consommation.

S'il n'y aura pas de campagne « **Énergie moins chère ensemble** » en 2018, il n'est pas à exclure qu'il y en ait une l'an prochain en fonction du contexte. Nous ne manquerons pas de communiquer au préalable sur le lancement de celle-ci auprès des Associations locales.